

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VISAF n° 00301
22/04/2018

- VU la Constitution ;
 - VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
 - VU le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
 - VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
 - VU le décret n° 2014-272/PRES/PM/MS/MEF du 15 avril 2014 portant nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Gaoua ;
 - VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
 - VU le décret n° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux du Burkina Faso ;
 - VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Sur** rapport du Ministre de la Santé ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 04 avril 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Le mandat d'Administrateur au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Gaoua des personnes dont les noms suivent est renouvelé, pour une dernière période de trois (03) ans :

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Tindanyambo YARGA, Mle 54 603 N, Conseiller en gestion des ressources humaines.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS

- Monsieur Badesser DABIRE, Mle 43 003 Y, Infirmier breveté.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

- Monsieur Sié Alain DAH, Mle 46 472 T, Médecin anesthésiste réanimateur.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 avril 2018



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA